

8 janvier 2018 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 8 janvier 2018, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
M. Olivier Hudon, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Était absent : M. Claude Riverin, conseiller

5 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 15.

01 08-01-2018 **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution 01-2018

Mme Suzan Lecours propose, appuyée M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert. Les sujets suivants sont ajoutés :

- Résolution mise en valeur réseau fibre optique;
- Pavillon de la Montagne, excédent de 43 425,60 \$;
- Chemin de l'Anse-à-la-Mine, frais de notaire 925 \$;
- Pêche Blanche.

02 08-01-2018 **4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017**
Résolution 02-2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

03 08-01-2018 **5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017**
Résolution 03-2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

04 08-01-2018 6) Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 18 décembre 2017
Résolution 04-2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 18 décembre 2017 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés

6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en décembre 2017.

Dépôt de la liste des revenus reçus

7) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en décembre 2017.

9) Correspondance

➤ Une lettre du ministère de la Sécurité publique relativement à la facturation 2018 (facture estimée à 42 019 \$).

Rapport de l'inspecteur Décembre 2017

11a) Le rapport de l'inspecteur pour le mois de décembre est déposé au conseil avec le cumulatif depuis le début de l'année.

05 08-01-2018 11b) Demande de paiement # 3 Construction ML, 212 807,48 \$
Résolution 05-2018

➤ Considérant que l'entreprise Construction ML présente une 3^e demande de paiement pour la réalisation des travaux d'agrandissement du Pavillon de la Montagne;

➤ Considérant que cette demande de paiement est conforme aux travaux exécutés et recommandée par M. Germain Laberge, architecte;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de procéder à la demande de paiement # 3 à l'entreprise Construction ML au montant de 212 807,48 \$.

06 08-01-2018 11c) Paiement annuel des droits de passage pour le sentier de motoneige, 4 600 \$
Résolution 06-2018

*Paiement annuel
Droits de passage*

➤ Considérant que le conseil a adopté la résolution 188-2013 afin d'octroyer un montant aux propriétaires qui accordent un droit de passage pour le sentier de motoneige de calibre international;

➤ Considérant que ce montant doit être versé annuellement;

Pour ces motifs, M. Olivier Hudon propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de verser aux propriétaires concernés le montant annuel totalisant 4 600 \$.

07 08-01-2018 11d) Augmentation salariale de 2 % pour les employés et les élus à compter du 1^{er} janvier 2018
Résolution 07-2018

➤ Considérant que lors de la préparation du budget annuel le conseil a décidé d'accorder une augmentation salariale de 2 % à tous les élus et employés dès le 1^{er} janvier 2018;

Par conséquent, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accorder une augmentation salariale de 2 % à tous les élus et employés à compter du 1^{er} janvier 2018.

08 08-01-2018 11e) Permis d'intervention ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports
Résolution 08-2018
Permis MTMDET

M. Vallier Girard propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux. M. Laurent Thibeault, maire, et/ou Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer lesdits permis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord pour l'année 2018.

09 08-01-2018 11f) Paiement des factures d'entretien et de soutien des logiciels de PG Solutions, 8 761,09 \$ taxes incluses
Résolution 09-2018

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement des factures d'entretien et de soutien des logiciels au montant de 8 761,09 \$ taxes incluses.

10 08-01-2018 11g) Renouvellement de la cotisation à l'Association des plus beaux villages
Résolution 10-2018

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de renouveler la cotisation à l'Association des plus beaux villages au montant de 459 \$.

11 08-01-2018 11h) Ratification du 1^{er} versement (4 627,74 \$) et paiement du 2^e versement (4 627,74 \$), Ferme de l'Anse-aux-Foins
Résolution 11-2018

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de ratifier le 1^{er} versement (4 627,74 \$) et procéder au paiement du 2^e versement (4 627,74 \$) du contrat de déneigement 2017-2018 à l'entreprise La Ferme de l'Anse-aux-Foins.

12 08-01-2018 11i) Contrat de déneigement hiver 2017-2018, chemin du lac Rouge, parties de la rue de la Descente-des-Femmes et du chemin de l'Anse-à-la-Mine, 3 500 \$/km, soit 7 825 \$ + taxes
Résolution 12-2018

- Considérant que l'entreprise Déneigement NP a informé la Municipalité qu'elle ne pourrait effectuer le contrat de déneigement tel que le mentionne la résolution 231-2017;
- Considérant que l'entreprise Déneigement JS propose d'effectuer le déneigement desdits chemins au même tarif, soit 3 500 \$/km;
- Considérant que le Conseil est favorable à octroyer ledit contrat de déneigement pour la saison 2017-2018 à l'entreprise Déneigement JS;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de déneigement desdits chemins à l'entreprise Déneigement JS, au montant de 3 500 \$/km.

13 08-01-2018 11j) Paiement des deux premiers versements à l'entreprise Déneigement JS
Résolution 13-2018

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des versements # 1 et # 2 du contrat de déneigement 2017-2018 à l'entreprise Déneigement JS, au montant de 2 193,15 \$ chacun.

*Présentation du projet
de règlement 275-2018*

11k) Présentation du projet de règlement 275-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le projet de règlement 275-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est présenté aux membres du Conseil. Ces derniers l'ont tous reçus avant la tenue de la présente séance.

*Avis de motion
Règlement 275-2018*

11l) Avis de motion du projet de règlement 275-2018, concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Mme Suzan Lecours, conseillère, donne avis que lors d'une séance subséquente, il sera question de l'adoption du règlement 275-2018, ayant pour objet le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

14 08-01-2018 11m) Résolution d'intention pour la conclusion d'une entente intermunicipale en sécurité incendie
Résolution 14-2018

- Considérant que le Conseil est favorable à conclure une entente intermunicipale en sécurité incendie;

Par conséquent, M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord confirme son intention de poursuivre les réflexions sur la signature d'une entente intermunicipale en sécurité incendie;

QU'UN mandat soit confié à la ville de Saint-Honoré afin de nous accompagner dans la démarche de mise en place de l'entente intermunicipale;

QUE la ville de Saint-Honoré soit mandatée pour déposer une demande d'aide financière pour la mise en œuvre de l'entente intermunicipale;

ET QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au Ministre de la Sécurité publique, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**15 08-01-2018 11n) Demande d'appui de la MRC du Fjord-du-Saguenay, démarche du Conseil de l'industrie forestière
Résolution 15-2018**

- Considérant que le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est couvert à plus de 90 % par un vaste couvert forestier, dont une grande partie est située au sud de la limite nordique des forêts attribuables pour l'aménagement forestier;
- Considérant que l'industrie forestière constitue un moteur économique d'importance pour la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Considérant que pour faciliter l'accès à différents marchés, les industries peuvent se doter de la norme *bois contrôlé FSC* qui permet d'assurer que les bois récoltés sur un territoire ne proviennent pas de l'une ou l'autre des sources controversées suivantes :
 1. Forêts récoltées illégalement;
 2. Forêts récoltées en violation des droits traditionnels ou civils;
 3. Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées;
 4. Forêts qui sont converties en plantations;
 5. Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.
- Considérant qu'afin de pouvoir utiliser l'appellation bois contrôlé FSC, les industries doivent faire la démonstration qu'il y a un faible risque que les bois récoltés proviennent des sources controversées des catégories 2 et 3;
- Considérant qu'une désignation faible risque est possible si la démonstration est faite que les risques sont inexistant, ou que les risques existent, mais que des mesures et des processus de mitigation sont en place pour diminuer les risques;
- Considérant que le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et la Bureau de promotion des produits du bois (QWEB) ont procédé à une analyse de risque provinciale pour les catégories 2 et 3, et que cette

analyse permet de conclure à un risque faible que les bois proviennent de sources controversées;

- Considérant que le CIFT et le QWEB demandent un appui significatif du milieu concernant les conclusions à l'analyse de risque;

Pour ces motifs, M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER les conclusions de l'analyse de risque provinciale réalisée par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et le Bureau de promotion des produits du bois (QWEB) à l'effet qu'il y a un faible risque que les bois récoltés sur le territoire du Québec proviennent des catégories suivantes :

1. Forêts récoltées en violation des droits traditionnels ou civils;
2. Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées.

ET D'APPUYER la présente résolution.

16 08-01-2018 11o) Résolution mise en valeur du réseau de fibres optiques Résolution 16-2018

- Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible aux organismes municipaux une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- Considérant que ce projet consiste à mettre en valeur le réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Considérant que ce projet permettra d'améliorer les services Internet sur le territoire;
- Considérant que les demandes d'aide financière doivent être acheminées au plus tard le 1^{er} février 2018;
- Considérant que chacune des municipalités doit faire parvenir une résolution approuvant le projet et désignant la MRC du Fjord-du-Saguenay comme l'organisme responsable du projet;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord approuve le projet pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ET QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désigne la MRC du Fjord-du-Saguenay comme l'organisme responsable du projet.

**17 08-01-2018 11p) Pavillon de la Montagne, excédent de 43 425,60 \$
Résolution 17-2018**

- Considérant que le Conseil doit faire face à de nombreux imprévus relatifs au projet d'agrandissement du Pavillon de la Montagne;
- Considérant que le nouveau montage financier démontre qu'il manque 43 425,60 \$ pour finaliser le projet;

Par conséquent, M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus accumulé au montant de 30 000 \$ ainsi que d'emprunter au fonds de roulement un montant de 13 425,60 \$ afin de compléter le montage financier.

**18 08-01-2018 11q) Chemin de l'Anse-à-la-Mine, frais de notaire au montant de 925 \$
Résolution 18-2018**

Mme Annie Girard, propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de prendre en charge les frais de notaire au montant de 925 \$ relatifs à la transaction entre M. Réjean Dubuc et la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**19 08-01-2018 11q) Relocalisation d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine
Résolution 19-2018**

- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite relocaliser une partie du chemin de l'Anse-à-la-Mine, et ce, pour des raisons de sécurité publique;
- ATTENDU QUE, à cette fin, la Municipalité s'est entendue avec le propriétaire de la parcelle de lot adjacente à la parcelle qui lui appartient et sur laquelle est présentement sis le chemin de l'Anse-à-la Mine pour procéder à un échange de terrain;
- ATTENDU QUE, suivant la signature et la publication d'un contrat notarié entre les parties, le chemin de l'Anse-à-la Mine se situera dorénavant sur une partie du lot 8B du Rang A au cadastre officiel du Canton de Saint-Germains, circonscription foncière de Chicoutimi, compris dans les bornes et mesures suivantes, savoir :
 - vers l'Ouest par une partie du lot 8B, chemin de l'Anse-à-la Mine existant, où elle mesure 12,23 mètre le long d'une courbe intérieure d'un rayon de 70,85 mètres et 7,82 mètres le long d'une droite;
 - encore vers l'Ouest par une partie du lot 8B où elle mesure 24,12 mètres le long d'une droite et 24,14 mètres le long d'une courbe extérieure d'un rayon de 38,59 mètres;

- vers le Nord par une partie du lot 8B, chemin de l'Anse-à-la Mine existant, où elle mesure 17,08 mètres;
- vers le Sud et le Sud-Est par une partie du lot 8B, où elle mesure respectivement 11,89 mètres le long d'une courbe intérieure d'un rayon de 20,63 mètres et 22,92 mètres le long d'une courbe intérieure d'un rayon de 32,49 mètres;
- vers l'Est par une partie du lot 8B, où elle mesure 26,90 mètres le long d'une droite et 15,58 mètres le long d'une courbe intérieure d'un rayon de 48,12 mètres.

Superficie : 351,33 mètres carrés.

Le coin Sud de cette partie du lot 8B (Parcelle 1) du rang A au cadastre officiel du Canton de Saint-Germains est situé à 128,39 mètres au Nord-Ouest de l'intersection de la ligne séparative des lots 8C et 9B avec la ligne séparative des rangs A et H.

Le tout, tel qu'il appert de la description technique et du plan préparés par Gaétan Taillon, arpenteur-géomètre, le premier décembre deux mille seize (1^{er} décembre 2016) sous le numéro 7 077 de ses minutes;

IL EST RÉSOLU QUE :

- soit mandaté monsieur Laurent Thibault, maire et madame Maryse Girard, directrice générale pour signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour consacrer cet échange de terrain;
- une fois le contrat consacrant l'échange signé et publié, l'assiette du chemin de l'Anse-à-la-Mine soit déplacée sur la parcelle de chemin décrite au préambule de la présente résolution.

20 08-01-2018 13) Levée de la séance
Résolution 20-2018

Mme Suzan Lecours, conseillère, propose de lever la présente à 20 h 15.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et sec.trésorière

Laurent Thibeault, maire